

**VAL DE CHAISE**

Haute - Savoie

**DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 05 décembre 2016**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 26

présents : 17

votants : 19

**Date de convocation :**

28 novembre 2016

L'an deux mille seize et le cinq décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de VAL DE CHAISE.

**Présents** : M. BLANCHARD Nicolas, Maire ;

M. GAGNERON Ulrich, Adjoint et Maire délégué Cons-Ste-Colombe ;

M. MERMIER Gérard      Mme KOURTCHEVSKY Joëlle      Mme SCHINDLER Rosemonde  
M. DANTON Alain      M. CARRIER Marc      Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne,  
Adjoints ;

M. MERMIER François      M. SOCQUET Pascal      M. CHAPPELET Patrick

M. LOSSERAND Hervé      M. TELLE Philippe      M. SCHERMA Sébastien

Mme LE POCHER Alexia      Mme MONGELLAZ Michelle,      M. ROSAY Jean-Jacques  
Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés** : M. JACQUEMONT Norbert - M. LADET Christian

M. DUCRUET Alain (ayant donné pouvoir à M. SOCQUET Pascal)

M. JOSSERAND Jean-Paul (ayant donné pouvoir à M. CARRIER Marc)

**Absents** :

M. BRESSE Philippe - M. VIVIANT Roger - M. MURAT Alexandre -

Mme TROLLIET Nathalie - M. SAUVAGE Jean-Luc

Mme MONGELLAZ Michelle est nommée **secrétaire de séance**.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (17 membres présents sur 26 conseillers municipaux en exercice), la séance du conseil municipal est ouverte.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 octobre 2016.**

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

**FINANCES LOCALES**

- **Décisions budgétaires** : Décision Modificative Budget Principal et Budget Annexe Eau / ajustements budgétaires
- **Subventions** : participation exceptionnelle pour acquisition test psychométrique (éducation scolaire)

**FONCTION PUBLIQUE**

- **Personnel Titulaire et Agents Contractuels** : action sociale 2016 (attribution de chèques cadeaux)

## DOMAINE ET PATRIMOINE

- **Aliénations** : Biens immobiliers - session partie parcelle D 2101 (Zone Artisanale) à CCSLA
- **Acquisitions** : projet de création de l'atelier du futur / demande de subventions

## Questions diverses

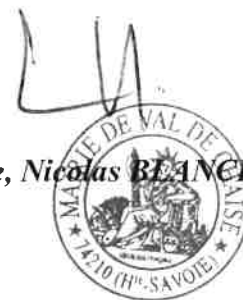
### Au cours de sa séance, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de modifier** la délibération du CM N° 2016-03-04 du 29 février 2016 fixant les montants de la facturation de l'eau de Val de Chaise pour l'année 2016 ; le montant des frais fixes pour toute facture éditée à Marlens passe donc à 25.90 € (au lieu de 20.00 €) afin de maintenir le montant de la prestation de l'année précédente.
- **DECIDE de verser** une participation communale de 0.80 € / élève pour aider au financement de l'acquisition d'un test psychométrique sollicitée par la psychologue scolaire du secteur de Faverges.
- **DECIDE d'attribuer** des chèques cadeaux d'un montant de 70.00 € par agents titulaires et contractuels de plus de 6 mois, pour l'année 2016, dans l'attente de la mise en place de l'action sociale prévue par Délibération n° 2016-07-03 et non encore appliquée sur l'année en cours.
- **CEDE** la partie de parcelle D 2101 d'une contenance de 3 a 50 ca, sise sur la Zone Artisanale, à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour un montant estimé à 13.00 € le centiare, (sous réserve que soit préservée la desserte agricole pour vidange des parcelles situées au sud de la ZA).
- **APPROUVE** le projet de création de l'Atelier du Futur,
- **SOLLICITE** les aides maximales auprès de la Région et du Département pour financer l'opération,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment annexe faisant partie intégrante de l'acquisition de la propriété BOUCHEX-BELLOMIE, suivant le plan de financement cité ci-après :

▪ Montant des travaux	145 000.00 € HT
▪ Fonds propres	77 000.00 € HT
▪ Aide de la Région (montant espéré)	58 000.00 €
▪ Aide du Département «	10 000.00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché public à venir sur cette opération.
- **PREND CONNAISSANCE** du devis établi par ART2P, d'un montant de 1 700.00 € HT, relatif à l'étude d'avant-projet de travaux divers sur l'alpage de l'Arpeyron (dont le confortement de l'abri à animaux)

Le 7 décembre 2016

*Le Maire, Nicolas BLANCHARD*



Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.